



STOPOGM Infos

Numéro 25, mai 2006

Moratoire : ce n'est pas le moment de relâcher la pression !

La victoire de l'initiative sans OGM a ouvert une période passionnante. Nous avons la légitimité du vote du 27 novembre pour agir et inciter le gouvernement, l'administration et les chercheurs à évaluer l'opportunité de cultiver des OGM et les risques que ceux-ci font courir.

Deux faits marquants de ces dernières semaines indiquent la gravité des enjeux et l'ambiguïté des autorités en matière d'OGM.

Les cultures d'OGM entraînent la violation de certains droits humains. Devant le Conseil des droits économiques, sociaux et culturels, instance spéciale de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Percy Schmeiser et ses collègues paysans du Canada ont présenté début mai des faits alarmants. La liberté de cultiver sans OGM est désormais impossible au Canada. Faute de demande à l'étranger, les exportations de produits transgéniques diminuent, mettant en faillite de nombreux agriculteurs. L'accès à une nourriture saine n'est plus garanti en Amérique du Nord. Un gadget, la souveraineté alimentaire ?

Alors qu'elle a imposé l'autorisation de 31 nouveaux OGM en Europe depuis mai 2004, jurant qu'ils ne présentent aucun problème, la Commission européenne justifie devant l'OMC le moratoire de 1998 à 2004 par des arguments qu'elle n'avait jamais avancés : persistance de grosses lacunes dans la sécurité des OGM, impossibilité d'exclure des risques pour la santé humaine et animale, gros problèmes pour l'environnement, R&D de faible qualité dans les entreprises produisant des applications biotechnologiques destinées à la commercialisation... Il est prudent de penser qu'une telle ambiguïté existe aussi en dehors de la CE.

Il serait en tout cas téméraire d'estimer qu'on peut oublier les OGM, maintenant que l'initiative sans OGM est votée et la Suisse citée en exemple aux quatre coins du monde. Voulez-vous que le moratoire soit respecté ? Espérez-vous, le temps venu, être en mesure d'évaluer s'il peut être levé ? Alors il faut une veille citoyenne sur la façon dont nos autorités conduisent ce dossier et des informations sur la réalité des OGM.

C'est à quoi s'engage StopOGM. Le travail est immense. Heureusement, la campagne de l'an passé a construit des liens entre organisations défendant des intérêts souvent opposés et entre parlementaires de tous les partis. Il était donc vital de se donner les moyens de soutenir la coalition romande du moratoire, comme le fait le Groupe suisse de travail sur le génie génétique, en Suisse alémanique.

Voilà ce qu'a soutenu l'Assemblée générale de StopOGM, le 24 mars. Oui, StopOGM doit se transformer en structure permettant à toutes les organisations qui se sont battues pour l'initiative de mettre à profit la victoire du 27 novembre 2005. Oui, StopOGM doit leur permettre de suivre l'actualité des OGM en Suisse et dans le monde, de maintenir l'attention du public sur les enjeux que soulèvent les OGM et de rester prêtes à réagir fermement si le moratoire n'est pas respecté.

Choisie par l'Assemblée générale pour animer cette coordination, je ferai tout pour lui faciliter la tâche. Mon vœu : que vous mainteniez votre soutien à StopOGM. N'hésitez pas à me communiquer vos remarques et vos suggestions.

Géraldine Savary, Présidente de StopOGM

Moratoire sur Terminator

La 8e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui s'est tenue fin mars, à Curitiba (Brésil), a maintenu le moratoire international sur les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (TRURG).

Les plantes génétiquement modifiées selon les TRURG (GURT en anglais, ou Terminator) engendrent des semences stériles. Elles ne donnent qu'une seule récolte et empêchent les paysans de ressemer les graines récoltées. Ces technologies permettent ainsi à leurs propriétaires de dominer le marché des semences et de contrôler l'alimentation mondiale.

L'Australie, le Canada et la Nouvelle Zélande voulaient lever le moratoire, en suggérant une évaluation au cas par cas des plantes modifiées selon ce type de technologie. Autant dire que cette approche aurait mis fin à l'interdiction provisoire décidée depuis quelques années.

Délégation suisse : la lettre ou l'esprit ?

Au rebours de l'interprétation politique que l'on pouvait attendre à la suite de la votation du 27 novembre, la délégation suisse a soutenu la levée du moratoire, estimant que l'évaluation au cas par cas est prévue par la LGG et que le moratoire ne la remet pas en question.

Certes, mais cette interprétation prend les textes à la lettre et fait fi de leur esprit. A qui aurait profité cette approche en Suisse, sinon à la seule entreprise Syngenta, qui cumule les brevets sur ce type de modification génétique, tout en jurant ne pas vouloir commercialiser ces PGM mortifères ? Au-delà de Syngenta, quel message envoie la Suisse aux centaines de millions de petits paysans du monde ?

ETC Group s'est fendu d'un petit calcul instructif. Quels montants gagneraient les entreprises agrochimiques si elles introduisaient Terminator là où les paysans replantent des graines qu'ils ont récoltées ou obtenues au marché noir et si elles les forçaient à acheter chez elles les semis annuels ? 407 millions de dollars par année avec le soja cultivé au Brésil, 276 M\$ avec le soja cultivé en Argentine, 85 M\$ avec le coton du Canada, 66 M\$ avec le coton d'Ethiopie, etc. (GENET 28.03.2006)

Recherche sur l'utilité et les risques des OGM

Dès décembre 2005, la coordination nationale pour le moratoire a fait part au Conseiller fédéral Pascal Couchepin des revendications découlant de la votation du 27 novembre à propos du programme national de recherche sur l'utilité et les risques des PGM (PNR 59, cf. StopOGM Infos 24).

Nos exigences : la recherche doit être menée par des experts indépendants ; le choix des projets de recherche doit être transparent ; si des essais de disséminations s'avèrent nécessaires, la protection de l'environnement et de l'agriculture doit être garantie ; l'évaluation des risques et de l'utilité des PGM doit se référer aux standards de l'agriculture sans manipulations génétiques.

Groupes d'experts et d'accompagnement

Une délégation emmenée par Herbert Karch, directeur de la campagne pour l'initiative, et Daniel Ammann, directeur du GTG/SAG, a rencontré des responsables du PNR 59.

Le groupe de scientifiques s'est constitué selon des principes assez peu démocratiques. Il consent à ce que nous proposons des noms pour qu'un-e expert-e vienne compléter ses rangs. Le dispositif mis en place réserve apparemment une place au conflit d'interprétation par le biais d'un groupe d'accompagnement composé des représentants des groupes d'intérêt concernés.

Scientifiques, lancez-vous !

Il reste à espérer que les chercheurs déposeront des projets pertinents et de qualité. La coordination nationale va publier les sujets de recherche qui lui paraissent nécessaires et importants pour la situation suisse.

Le calendrier se présente ainsi : le Conseil fédéral doit approuver le PNR formalisé par les experts ce printemps, l'appel d'offres aura lieu en début d'été, les esquisses retenues devront être affinées d'ici l'automne, la sélection des recherches par revue de pairs est prévue durant l'hiver et les premières recherches pourront commencer au printemps 2007.

www.snf.ch/de/rep/nat/nat_nrp_59.asp

Différend à l'OMC

Le rapport définitif du panel de l'OMC chargé d'arbitrer le différend qui oppose l'Argentine, les Etats-Unis et le Canada à l'Union européenne se fait encore attendre. Bien qu'ils affirment en sortir vainqueurs, le rapport intermédiaire indique que les trois Etats plaignants n'ont pas gagné sur la plupart des points litigieux qu'ils soulevaient.

A la faveur d'une fuite bienvenue, les Amis de la Terre International ont mis ce rapport sur leur site internet et résumé la situation.

Questions sans réponse

Le panel de l'OMC ne se prononce pas sur deux questions très importantes, à savoir si les aliments OGM sont équivalents à des aliments conventionnels et s'ils sont sûrs.

« Chaque pays devrait donc continuer à mettre en place des réglementations strictes pour protéger ses citoyens et l'environnement face aux risques que posent les plantes transgéniques », estiment les Amis de la Terre.

Pas de sanction en vue

D'après l'OMC, le moratoire de quatre ans sur les PGM n'a contrevenu aux règles commerciales qu'à cause du retard qu'il a fait prendre à l'autorisation de nouveaux aliments GM. L'OMC rejette huit autres plaintes concernant le moratoire et ne recommande aucune action supplémentaire, puisque le moratoire a été levé en 2004.

Le panel reconnaît un retard excessif dans les procédures d'autorisation de l'UE pour une vingtaine de produits GM. Toutefois, il rejette onze autres plaintes relatives aux mesures de l'UE pour des produits précis.

Qui définit le niveau de sécurité ?

Les interdictions mises en place par les Etats nationaux (Autriche, Italie, Grèce, France, Allemagne et Luxembourg) sur certaines PGM contreviendraient aux règles de l'OMC, les évaluations de risque pratiquées par ces Etats se basant sur des exigences plus sévères que celles de l'OMC.

www.foeeurope.org/biteback/WTO_decision.htm

CE : Dr Jeckill et Mister Hide

Dans le rapport qu'elle a rédigé à l'intention du panel de l'OMC pour défendre la politique de l'UE à propos des PGM, la CE justifie le moratoire de fait et l'évaluation scientifique des risques avant commercialisation pratiqués par l'Union européenne. Intéressant.

La CE montre combien les PGM restent des objets peu identifiés, à cause des incertitudes et du manque de données fiables rendant impossible tout jugement sur la sécurité des semences et des aliments transgéniques.

Alors que, à la même période, la CE affichait une position publique très pro-OGM en poussant les Etats-membres à autoriser de nouvelles variétés d'OGM tout en prétendant qu'elles étaient sûres et ne présentaient pas de problèmes de contrôle, la même CE affirmait en toute discrétion au panel de l'OMC que :

- la sécurité des PGM reste lacunaire,
- des risques complexes apparaissent,
- des risques pour la santé humaine et animale ne sont pas à exclure,
- des problèmes sérieux demeurent en ce qui concerne la sécurité de l'environnement avec les cultures de PGM,
- ces risques environnementaux varient selon les régions et l'environnement,
- la R&D des entreprises produisant des applications biotechnologiques destinées à la commercialisation est de faible qualité.

Pour se protéger sans doute, la CE émet aussi de sérieuses réserves sur les évaluations de risques conduites par l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire (EFSA). Un fusible tout désigné en cas de problème.

Ce rapport pourrait être un tournant dans le débat sur la sécurité des semences et des aliments transgéniques. Les incertitudes présentées par la CE posent de grosses questions quant à savoir si ces aliments peuvent être consommés par le public et même si les semences transgéniques peuvent seulement être autorisées. Leur sécurité à long terme n'est, de l'avis de la CE elle-même, pas garanti.

www.foeeurope.org/publications/2006/hidden_uncertainties.pdf



Coexistence

L'une des questions-clé du moratoire suisse et de l'avenir des PGM en Europe est de savoir si la coexistence des cultures avec et sans PGM est possible et à quel prix. Protéger la production de semences est central. Une contamination dans les semences rendrait illusoire toute récolte exempte d'OGM, avec les contaminations de champ à champ. La liberté de choix en dépend.

La conférence de l'UE sur la liberté de choix, qui s'est tenue à Vienne début avril, a montré que les positions sont très opposées et excluent pour le moment tout consensus à ce sujet. C'est donc aux Etats de trouver des pistes de régulation. L'UE promeut les études.

En théorie, qu'est-ce que cela coûterait ?

La plupart des études se basent sur des modélisations théoriques, comme celle du Joint Research Center que l'UE a publié en janvier dernier sur la production des semences de maïs, de betterave et de coton. Elle évalue la faisabilité et le coût des mesures garantissant une contamination à 0,5%, 0,3% ou 0,1%.

Il serait possible d'obtenir des récoltes contaminées à 0,9% max en produisant des semences contaminées à 0,5% pour les trois plantes, sans guère changer les pratiques actuelles. Il faut néanmoins prévoir des bandes de séparation de 400 à 600 m entre les champs de maïs avec et sans OGM.

Cette hypothèse va toutefois à l'encontre de la signification du seuil de 0,9% dans les récoltes, censé protéger les agriculteurs des seules contaminations fortuites qu'aucune mesure ne permet d'éviter. Le seuil n'est pas à confondre avec le rond central d'un jeu de fléchettes...

Un seuil de contamination dans les semences à 0,3% impose des modifications dans l'organisation des cultures, selon la forme et la taille des champs ainsi que les vents et la situation des champs avec et sans PGM. Ces mesures peuvent entamer plus de 20% de la marge brute des cultures de maïs GM. On suppose ici que les agriculteurs conventionnels n'ont pas à supporter le coût des mesures additionnelles et que les semences GM et conventionnelles sont achetées au même prix.

L'étude indique qu'aujourd'hui, en Poitou-Charente, le seuil de 0,3% est dépassé dans 30 à 40% des lots de semences de maïs conventionnel. Le seuil de 0,1% sera donc bien difficile à retrouver pour le maïs. D'autant que la production de semences de maïs à proximité de champs semés de maïs GM ne résiste que difficilement à une contamination de moins de 0,5%, d'après l'étude.

Conclusion : pour un seuil à 0,1% de contamination dans les cultures conventionnelles, la coexistence est impossible, tant que l'on en reste à des mesures préventives négociées entre agriculteurs individuels. Seul un choix collectif permet donc une vraie liberté de choix. Les communes sans OGM ont de l'avenir.

www.jrc.es/home/pages/eur22102enfinal.pdf

En pratique, est-ce possible ?

L'Espagne est le pays où se cultive l'essentiel de la production de maïs transgénique en Europe. De 1998 à 2004, ces cultures n'étaient pas régulées de manière à contenir la contamination dans les champs conventionnels ou bios. Depuis lors, que se passe-t-il ?

« La situation est critique : erreurs administratives, opacité du monde de la recherche, absence ou mauvais contrôle des cultures et des cas de contamination, utilisation de variétés de maïs GM non autorisées, champs expérimentaux illégaux, absence de registres publics, non-respect des distances minimales entre les parcelles, nettoyage négligent des moissonneuses-batteuses entre une récolte de maïs GM et non GM, mélange des récoltes transgéniques avec les autres dans certaines coopératives... »

Bref. Il ne suffit pas d'écrire des ordonnances, encore faut-il les appliquer et en contrôler l'application. Et là, rien n'est moins sûr.

www.greenpeace.org/france/press/reports/impossible-coexistence

StopOGM

Comité romand de travail sur le génie génétique

Présidente : Géraldine Savary

Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01

Secrétariat : Sylvain Fattebert, av. Croisette 17, 1205 Genève

tél. 022 320 73 14 - stopogm@infomaniak.ch

www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy